Le mardi 7 juillet 2015

Communiqué de presse

**LANCEMENT DU BAROMETRE DE LA COMPENSATION DU HANDICAP :**

Un outil pour évaluer sa compensation sur [compensationhandicap.fr](http://compensationhandicap.fr)

**L’Association des paralysés de France (APF) et le bi-média *Faire Face* (bimestriel et site) lancent le baromètre de la compensation, un questionnaire en ligne permettant aux personnes bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) d’évaluer leur compensation.**

**Les résultats obtenus permettront d’évaluer le dispositif de la compensation du handicap en France, 10 ans après la concrétisation du droit à compensation via la loi handicap de 2005.**

**Ainsi, l’APF et *Faire Face* appellent toutes les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes à répondre au questionnaire en ligne sur** [**compensationhandicap.fr**](http://compensationhandicap.fr)**.**

**Les résultats et analyses de ce baromètre seront médiatisés à l’automne.**

La PCH doit permettre de financer des aides à la hauteur des besoins des personnes en situation de handicap : des interventions d’auxiliaires de vie pour l’aide à la toilette, aux déplacements, à la prise de repas; des aides techniques : aide aux déplacements (fauteuils roulants par ex.), aide à la communication (aides auditives, plages brailles, etc.); des adaptations de logements, de véhicules; des aides animalières, etc.

À l’heure où les maisons départementales des personnes handicapées sont menacées, la mise en œuvre de ce dispositif est-elle satisfaisante ? C’est ce que veut mesurer le baromètre de la compensation APF - *Faire Face*.

Les internautes bénéficiaires de la PCH sont donc invités à se rendre sur [compensationhandicap.fr](http://compensationhandicap.fr), puis à se créer un compte via leur adresse mail ou leur compte Facebook, Twitter ou Google +. Il faut ensuite compter 5 minutes pour répondre aux 18 questions.

Les critères d’évaluation de ce questionnaire portent sur :

* L’accueil, l’information et l’accompagnement
* L’évaluation des besoins
* Les délais d’instruction
* Les aides accordées
* La gestion et le suivi des aides

Une fois le questionnaire rempli, la personne découvre directement l’évaluation de sa compensation. Elle obtient une note globale sur 10 ainsi que des notes sur 10 pour chaque critère. Elle peut ensuite consulter les résultats dans son département et au niveau national. Un « top 3 » et un « flop 3 » des départements est également indiqué.

Des fonctions de partage sur les réseaux sociaux sont alors proposées.

Avec cet outil, l’APF et *Faire Face* souhaitent mesurer l’effectivité et le degré d’application du droit à compensation en France alors que de nombreux dysfonctionnements sont aujourd’hui constatés (délais d’instruction très longs, plans de réponse inadaptés, nombreux restes à charge pour les personnes en situation de handicap, etc.).

Ce baromètre est l’occasion d’avoir des données précises sur les dysfonctionnements d’application de cette prestation, les inégalités de traitement entre les territoires et de pointer les dispositions réglementaires qui doivent absolument évoluer (périmètre, tarifs, etc.).

L’APF et *Faire Face* appellent donc tous les citoyens concernés à répondre en ligne sur [compensationhandicap.fr](http://compensationhandicap.fr).

**Contact presse :**

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37